



# **AVIS AUX COLLECTIVITÉS**

## **Programme annuel de contrôle de la végétation**

Le CN doit éliminer toute végétation nuisible à la sécurité sur son emprise. La végétation, si elle n'est pas éliminée, peut notamment alimenter les feux le long de la voie ferrée et nuire à la qualité des inspections de l'infrastructure ferroviaire.

À cet égard, et aux fins de sécurité ferroviaire, le CN entreprendra son programme annuel de contrôle de la végétation sur ses lignes ferroviaires, dans la province de l'Ontario. Des applicateurs certifiés effectueront l'application d'herbicides sur la voie ferrée (notamment la section graveleuse (le ballast)) et aux abords de celle-ci. Toutes les prescriptions relatives aux marges de retrait aux abords des habitations, des milieux aquatiques et des sources d'approvisionnement en eau des municipalités seront respectées.

Ce programme se déroulera du 28 mai au 31 août 2018.

Pour connaître la liste des municipalités touchées, visitez le [www.cn.ca/vegetationfr](http://www.cn.ca/vegetationfr).

Pour de plus amples informations concernant le programme, vous pouvez communiquer avec la Ligne de renseignements généraux du CN au 1-888-888-5909.

1<sup>er</sup> juin 2018